

la côte adriatique. Nous avons fait partie des divers quartiers généraux des Nations Unies et avons participé à certaines forces de l'OTAN qui ont été déployées.

Le mandat a évolué depuis quatre ans. Je laisserai à certains de mes collègues le soin de décrire plus en détail la grande contribution que le Canada a apportée aux efforts de stabilisation de la situation en Bosnie.

Ce sont les troupes canadiennes qui ont rouvert l'aéroport de Sarajevo en 1992. Les troupes canadiennes ont été parmi les premières à participer à la protection des convois humanitaires à l'automne de 1992. Ce sont des Canadiens qui ont été les premiers à être déployés dans l'ex-république yougoslave de Macédoine, dans le cadre de ce qui a été le seul cas de déploiement préventif fructueux de la part de l'ONU. Les Canadiens étaient là quand on leur a demandé de participer au déploiement.

Qui pourrait oublier ce qu'ont fait les Canadiens au printemps de 1993? Nos troupes ont été envoyées dans la toute petite enclave de Srebrenica assiégée par l'artillerie et les troupes serbes bosniaques. Elles ont résisté durant plusieurs mois. Elles ont été remplacées par nos amis hollandais de l'OTAN avant que ne survienne le terrible événement de cet été qui a ameuté l'opinion publique dans le monde entier; cela nous a forcés à changer de tactiques, à changer de stratégie, à devenir plus énergiques dans notre riposte à ce mépris flagrant de l'ordre international. Cela a engendré une initiative très importante réclamée par le premier ministre britannique en juillet à Londres et qui a par la suite conduit à l'effort de paix concerté des Américains, lequel a donné lieu à la force de mise en oeuvre de l'accord de paix dont il est question aujourd'hui.

Il faut féliciter les États-Unis du rôle qu'ils ont joué en aidant les parties à se rapprocher, en surmontant tant de divergences et en nous faisant progresser au point où il est enfin possible d'envisager une paix durable qui est à notre portée, pourvu que nous fassions ce qu'il faut.

Le Canada a participé à un certain nombre de missions. Permettez-moi de rafraîchir la mémoire des députés. Le pont aérien assuré par les appareils Hercules du Canada a été vital pour Sarajevo. Je me trouvais dans le cockpit d'un de ces avions lorsqu'un radar ennemi nous a repérés. En simple civil, j'ai été très effrayé ce jour-là, mais les pilotes canadiens m'ont rassuré: «Ne vous inquiétez pas, ils ne font que nous mettre à l'épreuve. Ils n'oseront pas nous descendre.»

Tous les jours, pendant des mois, des équipages canadiens ont participé à ce ravitaillement nécessaire. C'était la seule liaison avec Sarajevo. Ce sont les navires de la Marine royale du Canada qui ont fait respecter l'embargo et appliqué les sanctions le long de la côte adriatique. J'ai également eu l'occasion de me rendre à bord du NCSM Iroquois, l'un de nos destroyers affectés à cette zone, pour voir le travail qu'on y faisait pour bloquer l'entrée d'armes et d'autres marchandises stratégiques en ex-Yougoslavie.

Enfin, le Canada a pris part à des missions de reconnaissance avec ses appareils Aurora. Des équipages canadiens ont volé dans des appareils de l'OTAN dotés du système AWACS pour

fournir de l'information, et des Canadiens ont participé à l'opération Interdiction de vol.

Les Canadiens ont été présents là-bas et ils connaissent le terrain, la situation, les gens et la culture. C'est pourquoi il est logique qu'ils prennent part à cet effort international dirigé par l'OTAN afin de remettre un peu d'ordre dans cette situation très difficile, d'instaurer la paix et de faire en sorte que le plan de paix soit appliqué comme il se doit.

L'accord de paix est très impressionnant. Il se compose de trois éléments portant respectivement sur les aspects constitutionnel, territorial et militaire.

[Français]

Au niveau constitutionnel, la Bosnie demeurera un seul État à l'intérieur de ses frontières reconnues par la communauté internationale. Elle se composera de deux entités: la Fédération croato-musulmane et la République serbe de Bosnie.

• (1210)

Il s'agira d'une union peu structurée, dont la présidence sera assurée par alternance. Le gouvernement central sera chargé des domaines tels que la politique étrangère, le commerce, les douanes et la politique monétaire. L'accord respecte généralement la division territoriale convenue par les parties, soit 51/49 p. 100 en faveur de la Fédération.

En ce qui concerne Sarajevo, les Serbes de Bosnie doivent céder au gouvernement bosniaque les banlieues qu'ils contrôlent dans le nord et dans l'ouest de la ville, la rattachant ainsi au territoire contrôlé par la Fédération. Un corridor de 8 à 15 kilomètres de largeur reliera la zone de sécurité de Gorazde et Sarajevo.

[Traduction]

Sur le plan militaire, toutes les forces étrangères à l'exception des troupes de l'ONU devront se retirer dans les 30 jours suivant la signature officielle de l'accord, qui aura lieu à Paris ce mois-ci. Il s'agit là d'une disposition demandée par le gouvernement bosniaque et, bien entendu, les forces du gouvernement croate sont visées. L'accord prévoit également le retrait, dans les 120 jours, de toutes les armes lourdes vers les casernes, derrière une zone tampon de quatre kilomètres.

Les dirigeants des Serbes bosniaques n'ont pas participé directement aux négociations dans le camp serbe, mais il semble qu'ils aient accepté les termes de l'accord. Des réserves se manifestent à ce sujet, mais un accord est un accord, et les troupes dirigées par l'OTAN le feront respecter.

Il s'agit là d'un accord historique, mais les conflits futurs ne sont pas exclus. Ne cherchons pas à tromper les Canadiens. Reconnaissons que cette région est dangereuse, que l'accord de paix renferme certaines ambiguïtés et que les vieux sujets de querelle ne disparaîtront pas du jour au lendemain.

Nous croyons que la force de mise en oeuvre de l'OTAN est essentielle au processus de paix. Je voudrais partager avec mes collègues certains détails au sujet de cette force.